CHEYENOZ



BULLETIN

MUNICIPAL

Janvier 1997

fe mot de Mr. le Maire

En ce début d'année 1997 je tiens tout d'abord à présenter mes meilleurs voeux de bonheur et de santé à toute la population, malgré ces temps difficiles ne perdons ni espoir ni confiance, oeuvrons tous ensembles et chacun à notre façon pour que cette année soit meilleure.

Je voudrais rendre un hommage à tous ceux qui ont travaillé pour la commune: l'ensemble du conseil municipal, les employés communaux, les associations, les personnes bénévoles, les responsable de nos écoles, nos entreprises, nos commerces, nos agriculteurs.

A tous je formule mes voeux de pleine réussite.

J'essaierai tout le long de ce mandat de travailler dans l'intértêt de tous et surtout dans la bonne entente, la tâche de maire est de plus en plus difficile donc il est nécessaire d'être épaulé par tout le monde dans l'intérêt de la communauté.

Maurice Lausenaz-Bris

Les conseillers municipaux

Maurice LAUSENAZ-GRIS

Maire

Lucien DUMONT

Michel BUFFET

Maires-adjoints

Yves CHARLES Gérard CETTOUR-JANET Noël CHARLES Maryline SACHE Michel GALLAY Josette DUMONT Dominique FAVRE Christian GALLAY

fes commissions communales

Finances

Yves CHARLES, Maurice LAUSENAZ-GRIS, Dominique FAVRE, Michel BUFFET,

Maryline SACHE, Noël CHARLES.

Agriculture

Yves CHARLES, Lucien DUMONT, Josette DUMONT, Michel BUFFET.

Forêts

Maurice LAUSENAZ-GRIS,

Lucien DUMONT,

Gérard CETTOUR-JANET,

Michel GALLAY.

Bâtiments communaux

Maurice LAUSENAZ-GRIS,

Christion GALLAY,

Noël CHARLES,

Josette DUMONT, Michel BUFFET.

Eau, voirie et assainissement

Maurice LAUSENAZ-GRIS,

Gérard CETTOUR-JANET,

Christian GALLAY,

Michel BUFFET.

Urbanisme et environnement

Lucien DUMONT, Noël CHARLES, Michel BUFFET, Maryline SACHE.

Affaires scolaires

Dominique FAVRE, Maryline SACHE, Noël CHARLES, Michel BUFFET.

Information et communication

Yves CHARLES, Maryline SACHE, Dominique FAVRE, Christian GALLAY.

CCAS:

Dominique FAVRE, Gérard CETTOUR-JANET, Michel GALLAY, Josette DUMONT.

Renseignements pratiques

Mairie

Ouverture au public le Mardi et le Vendredi

de 8h à 12h et de 14h à 18h

Tel 04 50 72 20 79

Permanences

Le maire et les adjoints assurent une permanence le Vendredi de 18h à 19h

Bibliothèque

Ouverte le Mercredi de 16h30 à 19h

Club des aînés

Il se réunit le mardi soir, tous les quinze jours à la salle des associations

présidente: Mme Françoise DUMONT Mr Georges DOEBLIN

trésorier:

secrétaire: Mme Lucienne PASSE

Poste

Ouverte du Lundi au Vendredi de 9h à 11h

Pompiers

Composer le 18

Etat civil de 1996

Naissances

Jean, François, Marcel DUMONT, Le Clos Magnin né le 12 Janvier

Maxime, Eugène, Serge ROY, Le Crêt né le 28 Avril

Alissia, Valérie LEJEUNE, Prébuza née le 29 Juillet

Manon, Marie CHARLES, Arce née le 13 Aout

Alexandre PAREYT, La Perrière né le 23 Aout

Alexis CHARLES, Le Plan né le 18 Octobre

Mégane, Muriel, Léa MERESSE, Les Avants née le 3 Décembre

Fanny, Yvonne, Marcelle GURNEL, Pombourg née le 20 Décembre

Nous souhaitons la bienvenue à tous ces bébés, et adressons toutes nos félicitations à leurs parents

Mariage

Le 22 Juin : Richard GALLAY et Valérie GRENAT PETIT ANDRE domiciliés au Fion

Tous nos voeux de bonheur à ces nouveaux époux et félicitations à leurs familles.

Décès

Céline, Eugénie DUMONT née REQUET, Le Pré de la Cure décédée le 15 Avril

Hélène BOFFELI née GALLAY, La Perrière décédée le 1er Juin

Denise LAUSENAZ-GRIS née DUMONT, Le Fion décédée le 3 Novembre

Denise CHARLES née GALLAY, Le Plan décédée le 25 Décembre

A toutes leurs familles dans la peine, nous redisons notre sympathie

Mouvements de population

En 1996, on compte 18 départs pour 10 arrivées

Urbanisme:

Deux permis de construire ont été réalisés:

- MERCIER GALLAY Pierre Les Terttes
- LEONARD Gilles Devant le Nant

Des demandes de certificats d'urbanisme ont été accordées, plusiers sont retées en suspens pour cause d'élaboration du P.O.S. Plusieurs autorisations de travaux exemptés de permis de construire ont été accordées

La commune dénombre

170 résidences principales

77 résidences secondaires (dont 10 meublés)

pour une population de 426 habitants.

Maryline Sache

fe Budget 1996

Présentation:

Au début de chaque année civile un budget primitif est élaboré, il comporte l'ensemble des prévisions des recettes et des dépenses pour l'année. Ce document est très important puisqu'il définit toutes les actions communales pour l'année en cours ; il est préparé par le maire, avec la commission des finances puis soumis au vote de l'ensemble du conseil municipal.

En cours d'année des modifications peuvent être nécessaires, celles-ci sont proposées par le maire et soumises au vote du conseil. En fin d'année une mise à jour complète est réalisée dans le budget supplémentaire qui tient compte des opérations réellement effectuées, des imprévus, et autres modifications. Ce budget supplémentaire est également voté par le conseil.

Enfin en début d'année suivante, le maire rend compte de sa gestion en présentant le compte administratif qui est approuvé par le conseil.

Tous ces budgets doivent obligatoirement être en équilibre (dépenses = recettes) en faisant appel à l'emprunt si nécessaire pour couvrir les grosses dépenses d'investissement.

Le document ci-après est élaboré d'après les budgets primitif et supplémentaire de 1996, sa présentation ne suit pas exactement le budget officiel et se veut plus compréhensible. Le document officiel se trouve en mairie et peut être consulté par tous.

Les emprunts en cours

Pour réaliser de grands travaux d'investissement, la commune a recours à l'emprunt auprès des banques, il en reste trois en 1996, le paiement de la salle des fêtes s'est terminé en 1995.

REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS				
Objet	montant	annuités	date de fin	
Construction de l'école	825 000	105 900	2002	
Réfection de la mairie	1 130 000	156 706	2004	
Rénovation de l'église	1 000 000	108 985	2009	
TOTAL à rembourser par année		371 591		

Les dépenses de fonctionnement

Dans cette rubrique sont inscrites toutes les dépenses certes nécessaires mais qui n'ajoutent pas directement à la richesse de la commune, elles sont en général toujours à renouveler.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Personnel communal	
Frais de personnel (cantonniers, secrétaire, aide maternelle)	605 000
Fournitures diverses	
Fournitures scolaires	18 000
Fournitures de bureau	7 000
Carburants	27 000
Habillement	4 000
Divers	26 000
Impâta et tayas (payás par la communa)	30 000
Impôts et taxes (payés par la commune)	30 000
Sous total	717 000
Services extérieurs	
Assurances	30 000
Electricité (mairie, école, salle des fêtes, église)	114 500
Entretien des terrains et forêts	8 500
Entretien des bâtiments	35 000
Entretien de la voirie et des réseaux	100 000
Entretien du matériel de transport	40 000
Acquisition de petit matériel	20 000
Divers	25 000
Participation et contingent	139 000
Allocations et subventions	85 000
Sous total	597 000
Gestion générale	
Fêtes et cérémonies	20 000
Transport	51 000
PTT	5 000
Indemnités du maire et des adjoints	55 000
Divers	14 000
Sous total	145 000
Sous total	143 000

Dépenses d'investissement

Ces dépenses enrichissent le patrimoine communal, souvent lourdes elles nécessitent le recours à l'emprunt. Certaines opérations sont étalées sur plusieurs années budgétaires, c'est le cas ici des travaux de l'église

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Rénovation intérieure de l'église	500 000
Aménagement extérieur de l'église	70 000
Aménagement de la classe maternelle	108 000
Aménagement d'une chambre à l'appartement de l'école	23 000
Réparations à l'école du Fion	24 200
Aménagement du local des pompiers	10 800
Sous total	736 000
Travaux sur les réseaux d'eau	323 000
Réfection du chemin d'Arce	150 000
Achat et pose des compteurs d'eau	125 000
Travaux en forêts communales	41 000
Sous total	639 000
Mobilier et matériel scolaire	40 000
Mobilier et matériel administratif (ordinateur de la mairie)	30 000
Matériel incendie	15 000
Grosses réparations à véhicule communaux	32 000
Matériels divers	6 000
Dettes syndicales diverses	20 000
Déficit reporté	45 000
Sous total	188 000
Total des investissements	1 563 000

Les ressources de la commune

Pour financer toutes les dépenses ci-dessus, la commune dispose de ressources qui proviennent essentiellement de l'impôt (impôt direct et subventions diverses) et de quelques ressources propres (eau, forêts, locations)

1°) Les impôts locaux

Chaque habitant connaît bien la taxe d'habitation et les impôts fonciers, ces deux taxes sont calculées à partir de la valeur locative de l'habitation. Cette dernière est établie d'après la surface, l'état et la situation du logement connus du service des impôts. A partir de cette estimation, la commune, le département et la région appliquent un taux voté par leurs élus respectifs. Pour 1996 les taux communaux sont de 10,7% pour la taxe d'habitation, de 14,12% pour les propriétés bâties, de 47,64% pour les propriétés non bâties et 23,69% pour la taxe professionnelle. Cette dernière, une des plus élevée du département, pénalise les entreprises locales face à la concurrence et ne favorise guère de nouvelles implantations.

RECETTES des impôts locaux	
Produit de la taxe d'habitation	268 000
Taxe foncière des propriétés bâties	355 259
Taxe foncière des propriétés non bâties	68 125
Taxe professionnelle	559 345
Compensation des réductions d'impôts (versées par l'état)	259 096
TOTAL	1 509 825

2°) Les autres recettes

Autres recettes	
Dotations diverses versées par l'Etat	441 000
Taxe additionnelle aux droits de mutation (a)	78 000
Taxe sur l'électricité (b)	64 000
Consommation d'eau	60 000
Coupes de bois	38 000
Locations diverses	5 800
Recouvrements (SIRTOM et autres) (c)	25 000
Compensation de la TVA (d)	289 000
Taxe locale d'équipement	13 000
Travaux effectués en régie par les cantonniers (e)	120 000
Excédent reporté	133 000
Produits domaniaux divers (dont vente de tout-venant)	29 000
TOTAL	1 295 800

- (a) cette taxe fait partie de ce qu'on appelle communément "frais de notaire" lors des transactions de terrains ou d'immeubles.
- (b) cette taxe est prélevée directement par EDF et reversée à la commune pour l'entretien du réseau.

- (c) le ramassage des ordures a un budget autonome donc la participation des employés communaux est remboursée.
 - (d) pour les opérations d'investissement, l'état rembourse une partie de la TVA
- (e) souvent les cantonniers participent à des travaux d'investissement comptabilisés comme tels, le montant de ces travaux apparaît donc en recette, sinon il faudrait les déduire des frais de personnel et autres (entretien des véhicules).

3°) Les subventions

Le département, la région et l' Etat participent aux dépenses d'investissement et influent ainsi sur la politique d'aménagement des communes en modulant cette participation.

SUBVENTIONS	
Subventions pour l'église (1995 & 96)	523 000
Subventions pour le matériel incendie	23 000
Subventions pour les forêts	9 000
Total	555 000

Dominique Favre

<u>L'école</u>

Les bâtiments sont composés de 4 salles

- une attribuée à Mr CARRE Jean-Yves qui s'occupe du cycle I (CM1 et CM2) avec 21 enfants
- une autre attribuée à Mme COSSON Marick (directrice) qui s'occupe du cycle II (CP et CE1) avec 15 enfants
- une troisième attribuée à Mme LAMOURETTE Michèle qui s'occupe du cycle III (maternelle) avec 22 enfants
- et enfin une dernière salle appelée "pièce de motricité" mise à la disposition des trois classes avec tapis, jeux, espaliers...

L'école dispose d'un photocopieur récent (janvier 96) et d'un ordinateur mis à la disposition des enfants (les plus grands)

Pour de meilleures relations entre l'Education Nationale, les parents d'élèves et la mairie, il y a des parents délégués au conseil d'école:

- 3 titulaires: Mmes THIBAULT, CHAPELLE, MOREAU
- 3 suppléantes: Mmes LEJEUNE, CHARLES, MATHEZ.

A l'école on fait beaucoup de sport:

- ski de fond qui se pratique sur place quand l'enneigement est suffisant, avec du matériel acheté d'occasion
- ski de piste, endurance, athlétisme, foot, avec l'USEP. 1 ou 2 sorties par trimestre dans une des communes du canton
- piscine, chaque année au mois d'Octobre, à la piscine d'Abondance avec passage de tests.

A l'école on participe à des spectacles musicaux (ADIM) et on fait la fête comme à Noël, avec des friandises offertes par l'amicale et des jeux collectifs offerts par la mairie, ou comme au mois de Juin avec la fête de la musique à la salle polyvalente.

L'amicale des parents d'élèves

L'amicale joue un rôle important à l'école, c'est une association créée le 3 Juin 1991 avec pour objet d'animer et financer les activités scolaires et périscolaires, de faciliter les relations entre l'école et son milieu.

Quatre membres forment le bureau, rééligible à 50% tous les ans, ce sont Mmes BUFFET, MERCIER, SACHE et DESIRE, mais tous les parents y sont membres de droit.

En 1995-96 l'amicale a participé au financement

- de la classe de mer
- de l'activité piscine
- de l'achat de l'ordinateur
- des sorties raquettes
- de l'achat de skis de fond d'occasion
- d'une sortie cirque
- de spectacles musicaux.

Les projets de 1996-97 sont:

- la piscine
- la coopérative scolaire pour les petites dépenses
- les friandises de Noël
- la classe de mer du printemps 97
- la sortie de fin d'année de la maternelle

Financement communal et navette

La mairie finance toutes les sorties pour environ 13 000 F, les frais scolaires pour 15 000 F et les cadeaux de Noël pour 3 000 F; sans compter les frais d'entretien et d'équipement des bâtiments.

Une navette avait été instituée lors de la fermeture de l'école du Fion en 1974 parce que l'achat du véhicule était subventionné par le Conseil Général; les années passant, ce véhicule est devenu hors d'usage et les subventions réduites à zéro.

Depuis quelques années, la solution était la location d'un minibus pour un coût d'environ 40 000 F annuel plus les frais de l'employée communale de 10 000 F. La participation des familles est de 400 F par enfant et par année; jusqu'à présent 5 à 6 enfants étaient concernés.

Le ramassage Fion école devenait aussi une injustice vis à vis d'autres quartiers aussi éloignés comme Le Plan, Prébuza, Le Crêt, Bellevue ou Arce. Le conseil a donc décidé sa suppression dès fin Juin 97.

Maryline Sache

<u>f</u>a bibliothèque

La bibliothèque municipale de Chevenoz est située dans la salle des associations, sous la mairie. Les permanences ont lieu tous les mercredis de 16h 30 à 18h et l'inscription est **gratuite.**

Les bibliothécaires bénévoles sont les suivants:

- Madame PASSE Lucienne présidente
- Madame MATHEZ Françoise
- Monsieur DOEBELIN Georges
- Madame FAVRE Francia

Fonctionnement

La bibliothèque possède des volumes provenant de dons ou d'achat: romans, dictionnaires, documentaires, revues ainsi que des livres (environ 450) appartenant au Centre de Prêt de la Haute Savoie et livrés par le Bibliobus.

Le Bibliobus se déplace une fois par trimestre pour changer les livres des enfants et des adultes: documentaires, albums, BD, revues, romans et autres best-sellers. Certains ouvrages sont même imprimés en "large-vision", c'est à dire en gros caractères pour faciliter la lecture aux personnes gênées par la presbytie.

Toutes les personnes intéressées peuvent venir choisir parmi les livres mis à disposition, commander éventuellement un ouvrage spécifique (il faudra attendre le prochain passage du Bibliobus) ou même venir aider les responsables à faire leur choix.

Madame Passe assure une permanence tous les quinze jours pour les enfants des classes maternelles et primaires (lecture d'albums, possibilité d'emprunter des livres ...). Une permanence est également assurée le mardi quand le club des aînés se réunit avec possibilité d'emprunter des ouvrages.

Activités pour les enfants

En octobre 1996, dans le cadre du temps des livres, une animation a été proposée aux enfants autour du thème "rêve de bonbons, bonbons de rêve". Les enfants du cycle III ont participé avec enthousiasme et beaucoup de connaissances à un jeu-question sur les douceurs de France; les enfants de maternelles ont réalisé un magnifique nuage-bonbon aux gouttes sucrées et les élèves du cycle II ont composé de jolis textes sur les bonbons aux mille couleurs et parfums.

La petite fête s'est terminée par la dégustation de spécialités françaises : calissons d'Aix, nougats de Montélimar, violettes de Toulouse, bêtises de Cambrai ... et la remise de récompenses pour chaque classe.

Conclusion

La commune participe à hauteur de 2000 F aux frais de la bibliothèque municipale (rubrique frais de gestion générale) pour l'année 1996. Les responsables ont ainsi pu acheter des documentaires et des fournitures pour enregistrer les livres. Le financement principal du Bibliobus esr assuré par le conseil Général.

Faire Francia

Les Capeurs-Pompiers

En 1996, le canton d'Abondance a regroupé les sapeurs-pompiers en Syndicat d'Incendie et de Secours. Celui-ci est représenté par un président (le maire d'Abondance), 5 vice-présidents, les maires de chaque commune ainsi que deux représentants municipaux par commune.

Le syndicat permet aux sapeurs-pompiers de se doter de matériel adapté et de suivre les formations nécessaires. Le rôle des pompiers a beaucoup évolué ces dernières années, de plus en plus sollicités pour les accidents de la route ou secours à victimes, il demande beaucoup de formation.

Chaque sapeur possède le brevet de secourisme et a suivi une formation pour l'utilisation du matériel. Périodiquement un recyclage est effectué pour pouvoir intervenir dans les meilleures conditions possibles.

Le matériel

Grâce au syndicat et à la commune, le CPI (Centre de Première Intervention) de Chevenoz a pu bénéficier de matériel moderne tel que

- BIP d'appel individuel
- Radio
- Déclenchement automatique de la sirène
- Appareil respiratoire isolant (ARI)
- Trousse de secours et réanimation
- Equipements de sauvetage

Le centre possède en outre un camion tout terrain, une motopompe et un remorque. Tout ce matériel est installé dans le bâtiment communal, sous la salle des fêtes où un bureau a été récemment aménagé.

Que faire en cas de sinistre

Pour toute intervention, **composer le 18**, cet appel arrive au centre d'Annecy qui gère l'ensemble des secours du département. Ce centre dépêchera les moyens nécessaires en hommes et en matériel en alertant les pompiers disponibles les plus proches du sinistre.

En cas d'urgence médicale, **composer le 15** qui vous mettra en relation avec le SMUR (service médical d'urgence). Ces deux services sont cependant en relation étroite.

Les sapeurs-pompiers bénévoles de la commune

Le centre de première intervention est composé de 13 hommes, un système d'astreinte permet de disposer en permanence d'une petite équipe d'intervention grâce au BIP.

GALLAY Christian chef de corps

GALLAY Serge CHARLES Paul DUMONTJoseph

DUMONT Gilles BRON ClaudeMERCIER Daniel VERNAZ Stéphane VERNAZ Frédéric VERNAZ Yves

PACCARD Stépane LAUSENAZ Eric MERCIER Hervé

f'agriculture

Malgré toutes les difficultés que rencontre le monde paysan à l'heure actuelle, Chevenoz reste une commune très agricole. On peut remarquer que les prairies et les pâturages sont encore bien entretenus, ceci grâce à nos agriculteurs.

Nous comptons sur notre commune 13 exploitations agricoles dont 5 vivent uniquement de leurs ressources, la moyenne d'âge est de 40 ans; les 8 autres sont exploitées par des doubles actifs et la moyenne d'âge est de 55 ans. Dans l'ensemble on peut dire que nous avons encore de jeunes agriculteurs.

Le cheptel est composé de 320 bovins, un troupeau de chèvres et de quelques ovins. Le lait est livré à la coopérative de Vacheresse, seules deux fermes fabriquent et commercialisent leur fromage, essentiellement de l'Abondance, de la tomme et du fromage de chèvre.

Depuis 1993 le syndicat d'élevage de Chevenoz et celui de Vacheresse, en collaboration avec les deux municipalités, organisent chaque année au printemps (à tour de rôle dans chaque commune) un concours foire qui permet d'animer les villages, de rassembler tous les éleveurs et de récompenser leurs meilleurs spécimens. Cette année il aura lieu à Vacheresse le 10 Mai 1997.

Le syndicat d'élevage de Chevenoz

Il fonctionne grâce à une subvention versée chaque année par la commune. Jusqu'à présent cette subvention a servi à payer les cotisations du G.D.S.B. (Groupement de Défense Sanitaire du Bétail), de faire un lot pour chaque concours et de faire l'acquisition, avec le syndicat de Vacheresse, d'une cage de contention. A signaler que chaque éleveur peut se servir de cette cage pour le parage des pieds de ses animaux.

Les cotisations du GDSB étant en augmentation chaque année, à présent plus élevées que la subvention perçue, pour 1996 les cotisations seront encaissées par le GDSB directement auprès de chaque éleveur. La subvention servira alors

- à donner une prime de participation à chaque éleveur amenant des animaux au concours
- de faire un lot pour le concours
- le reste sera reversé aux éleveurs au prorata du nombre de bêtes

Josette Dumont

<u>L'environnement</u>

De plus en plus nous entendons parler de ce problème. Beaucoup d'associations se créent telles la "sauvegarde du Léman". Elles n'hésitent pas à se pourvoir en justice pour obliger les collectivités locales ou les particuliers à prendre en compte l'environnement.

Dans notre commune, nous avons instauré le ramassage des ordures ménagères depuis 1986. A cet effet un syndicat intercommunal a été créé qui comprenait toutes les communes sauf Châtel. Par la suite, pour des problèmes d'investissement, Vacheresse et Chevenoz ont fondé leur propre syndicat: celui-ci est chargé de gérer ce service qui donne généralement satisfaction.

Plus récemment, aussi en intercommunalité avec Vacheresse, a été créé une déchetterie pour les objets encombrants ou qui ne peuvent pas être assimilés aux ordures ménagères. Ce service fonctionne tous les Vendredis de 14 h à 17 h 30 et les Samedis de 8 h à 11 h 30. Un employé communal de Vacheresse en assure le bon fonctionnement. A noter que ce service est gratuit.

Restait le problème des matériaux inertes (gravats, déchets de pelouse, démolition, etc...). Une décharge sera aménagée au lieu dit Copy, en dessus du barrage EDF. Ce site sera réglementé et surveillé (heures d'ouverture).

Ces différents services permettront ainsi d'assurer un environnement plus agréable. Nous éviterons ainsi les décharges sauvages telles que celles de sous le Crêt, Pombourg ou La Croix qui sont vraiment une gêne pour les habitants d'Arce. Nous demandons à tous de faire un effort en respectant l'environnement et la propreté de la commune.

Lucien Dumont

<u>fa forêt communale</u>

La forêt communale de Chevenoz couvre 143 hectares soit 13,5% de la surface totale de la commune.

Gérée par l'Office National des Forêts depuis 1866, en accord avec le Conseil Municipal (commission des bois), elle est découpée en 20 parcelles numérotées de A à U. Son altitude supérieure est de 1270m (parcelle I canton de Sous l'Aiguille) et son altitude inférieure de 550m (parcelle Q canton de Grand Combe).

L'aménagement d'une durée de 15 ans (1982-1996), donnait une possibilité de volume exploitable de:

- résineux 300 m³ par an chablis compris
- feuillus 100 m³ par an

Durant cet aménagement le volume de résineux exploité a été de 3 729 m³ dont 1445 m³ de chablis et le volume de feuillus de 862 m³.

Les travaux effectués en forêt de 1982 à 1996 ont été:

- les plantations en 1987 Sous l'Aiguille parcelle I, 500 plants

en 1988 Le Plan des Prots parcelle O, 3 200 plants en 1989 Sous l'Aiguille parcelle G: 1 800 plants en 1995 Copy parcelle E: 400 plants

- les dégagements de plantations
- l'élargissement de la piste de la Pallud parcelle R en 1986
- les dégagements des semis naturels, parcelles B, D, F, S, U
- l'entretien des limites de la forêt (peinture des bornes et limites de parcelles)
- l'entretien des sentiers dans divers cantons de la forêt.

Certains travaux ont été subventionnés, soit par:

- le Fond Forestier National pour les plantations et l'élargissement de la piste, à environ 35% des dépense.
- le Conseil Régional et le Conseil Général, pour les dégagements de semis naturels et les dégagements de plantations

BILAN DES DEUX DERNIERES ANNEES

<u>1995</u>

RECETTES:

Total des recettes	242 m³	39	144	F
Autres recettes			492	F
Emprise piste et reprise su coupe p. B	33 m³	10	800	F
Vente de chablis de diverses parcelles	$115 \mathrm{m}^3$	3	352	F
Vente de chablis parcelle O	94 m³	24	500	F

DEPENSES:

Dégagement de plantations parcelles O,G,I Préparation et plantation de 400 épicéas (E) Frais de garderie	23 500 F 7 000 F 3 914 F
Total des dépenses	34 414 F
Subventions du Conseil Général	9 150 F
Reste à la charge de la commune	25 264 F

<u> 1996</u>

RECETTES:

Vente d'une coupe parcelle A, La Chaux Vente de chablis de diverses parcelles Vente de bois de chauffage p.E Copy	110	m ³ m ³ m ³	9	180 437 368	F
Total des recettes	225	m³	31	985	F
DEPENSES:					
Dégagement de plantations (E,O,I) Dégagement de semis naturels (B,F) Elagage piste de La Pallud			30	000	F
Remise en état de la piste parcelle B payée par l'adjudicataire					
Frais de garderie			3	200	F
Total des dépenses			33	200	F
Subvention du Conseil Général			9	000	F
Subvention du Conseil régional			4	000	F
Reste à la charge de la commune			20	200	F

Michel Gallay & Gerard Cettour

<u>Fau et assainissement</u>

L'eau

1996 a été l'année du changement pour la réglementation sur l'eau qui passe de la facturation au forfait à celle au réel (au mètre cube).

- * parce que la loi l'oblige, pour pouvoir encaisser les taxes et avoir droit aux subventions
- * parce que l'eau doit se suffire, les recettes doivent compenser les dépenses, il n'est pas normal de prendre sur l'impôt de tous ce qui n'est pas consommé par tout le monde en même quantité: chacun doit payer ce qu'il utilise et pour cela rien n'est plus juste que le compteur
- * parce que le réseau de distribution d'eau de la commune a une quarantaine d'années et qu'il est en grande partie à changer

quelques prix à titre indicatif:

tuyau polyéthylène PE 100 100 F/m raccord ou coude PE 100 600 F pièce le T de raccordement PE 100 800 F pièce un poteau incendie 6 000 F pièce

Tout cela donne une idée de ce que cela coûte lorsque l'on commence à changer ou à faire une extension de colonne, et aidera tout le monde à mieux comprendre le prix du mètre cube d'eau.

Assainissement

Il est individuel dans notre commune, toute construction nouvelle ou réparation de maison est soumise à l'obligation d'installer une fosse septique. Il serait bien, il est vrai que les maisons anciennes en soit également équipées, ce qui nous permettrait de mieux nous défendre contre les pouvoirs publics qui veulent nous faire investir des sommes colossales dans une station d'épuration et des collecteurs d'eaux usées.

Michel Buffet

fe Plan d'Occupation des Fols

Son rôle

Le Plan d'Occupation des sols (POS) est un document qui organise et réglemente l'utilisation de l'espace dans la commune, il a pour principaux objectifs:

- de prévenir les risques naturels (éboulements, inondations ...)
- de protéger les espaces forestiers et les sites naturels
- de préserver les activités agricoles
- de prévoir les espaces nécessaires aux activités économiques et d'intérêt général (bâtiments publics, parking, trottoirs ...)
- de prévoir suffisamment de zones constructibles pour les besoins des nouveaux habitants
- de protéger le caractère typique du village en limitant les formes architecturales possibles (hauteur des constructions, forme des toits, matériaux employés, couleurs ...)

Les intervenants

Le POS est élaboré à l'initiative de la commune qui choisit un architecte urbaniste pour tracer les plans et rédiger les documents annexes.

Les services de l'état interviennent d'abord pour apporter leurs conseils et leur savoir-faire, ensuite pour vérifier la conformité du POS par rapport aux nombreuses lois en vigueur (code de l'urbanisme, loi montagne, code rural ... etc.).

Contrairement à une idée répandue, dans tous les cas ce sont les élus qui décident (nous sommes en démocratie) et non les fonctionnaires de l'état, ces décisions restent bien entendu encadrées par la loi.

Une fois achevé, le document est arrêté par délibération du conseil municipal puis soumis à l'enquête publique. Tous les habitants concernés sont alors invités à faire part de leurs remarques et contestations. Les conseillers se réunissent ensuite pour voter l'approbation du POS en tenant compte (ou non) du résultat de l'enquête. Après contrôle de légalité par le préfet, le POS entre alors en vigueur, ce qui signifie que le maire peut délivrer les permis de construire.

Pour notre commune, le projet de POS a été établi par l'ancienne équipe municipale puis mis en sommeil avant les élections de 1995. Pour la nouvelle équipe, il était impensable d'endosser une opération si importante sans avoir participé à son élaboration, mais depuis Septembre 1996 les conseillers ont repris sereinement l'ouvrage qui sera bientôt achevé.

La tâche n'est pas toujours facile car les enjeux sont énormes tant sur le plan public que privé : chaque propriétaire connaît la différence de valeur entre un terrain constructible et un terrain agricole, entre une maison bordée d'un terrain constructible et une propriété située en zone verte. Pourtant les conseillers sont élus pour gérer le bien commun en oubliant leurs intérêts personnels, familiaux et autres.

Le plan de zonage

Ce plan concerne la totalité de la commune, il fait apparaître des zones boisées, des sites à risques des terrains trop éloignés des lieux habités qui les excluent de toute possibilité de construction.

Pour le reste, la commune doit choisir en fonction des possibilités des équipements publics existants : réseau d'eau potable, réseau d'eaux pluviales, réseau électrique , voirie etc... Le choix n'est cependant pas si simple car les propriétaires ne sont pas responsables de la bonne ou mauvaise desserte de certains terrains , la municipalité peut aussi décider de viabiliser tel ou tel secteur

Les zones urbaines

Désignées par la lettre U sur le plan, elles comportent des sous-groupes différenciés par une deuxième lettre

- UA zone à forte densité, coeur de village ou de hameau
- UB légèrement éloignée, la densité est plus faible
- UCetc...
- UX zone réservée à l'extension des activités artisanales

Les zones naturelles

- NA zone d'urbanisation future, débloquée soit par modification du POS, soit par une opération d'aménagement particulier.
- NAa, NAb, NAc ... zones peu équipées et qui peuvent être ouvertes à l'urbanisation dès qu'elles seront viabilisées, sans modifier le POS.
- NC zones protégées (activité agricoles, carrières etc...).
- ND zones stictement protégées (sic) concerne les milieux naturels, les paysages, les risques naturels, les espaces boisés etc.

Les services de l'état:

DDE Direction Départementale de l'Equipement

DDASS Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

DDAF Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts

Le Préfet représentant de l'état dans le département

Le Sous-Préfet

Dominique Favre

fes employés communaux

ODILE notre secrétaire de mairie, elle est toujours de bonne humeur et souriante pour répondre aux questions et fournir des documents. C'est elle qui assure également la propreté et la bonne tenue des locaux.

MARIE ALICE que l'on peut croiser au volant de la navette du Fion, elle est mieux connue des mamans puisqu'elle est également aide maternelle à l'école où elle fait aussi le ménage tous les soirs et le samedi.

FIRMIN et MAURICE nos cantonniers s'occupent de toutes les tâches communales:

en été:

entretien des pelouses et massifs (école, mairie, cimetière)

emplois avec Vacheresse (goudronnage)

travaux courants de voirie (fossés, élagage, désherbage)

en hiver:

déneigement

toute l'année:

ramassage des ordures (avec Vacheresse)

entretien du réseau d'eau potable

pose des compteurs d'eau et remise en état des branchements

entretien des bâtiments et du matériel communal

En plus, cette année ils ont du dévier la colonne d'eau pour les travaux au pont d'Arce et faire les drainages et la mise en forme autour de l'église.

Merci à tous les quatre pour leur participation à la bonne marche de la commune.

Maryline Sache

fes réalisations antérieures

Le premier bulletin municipal paraissant à Chevenoz se doit de mentionner les nombreux travaux entrepris par les équipes précédentes (avant 1995).

Bâtiments communaux:

Année	travaux	montants
	Chapelle du Fion	
1984	Réfection de la toiture et du clocher	125 495
1986	Ravalement des façades	52 836
1989	Réfection porte et pose des vitraux	57 313
	Total	235 644
	Participation des fidèles du Fion	52 836
	Subvention du Conseil Général	68 298
	Subvention du Consen General	00 270
1985	Aménagement d'un appartement à l'école	189 141
	Construction de deux classes	
1986	Achat du terrain	59 115
1986-87	Construction des salles	2 275 386
1987	Aménagement de la cour et clôture	236 755
	Total	2 271 256
	Subvention du Conseil Général	400 000
	Emprunts	825 000
	Autofinancement	1 346 256
	Réfection de la mairie	
	Ensemble des travaux de bâtiment	2 480 333
	Aménagement des abords	503 120
	Mobilier (secrétariat, bureau du maire)	107 300
	Matériel administratif	53 143
	Total	3 143 896
	Subvention du Conseil Général	498 170
	Subvention de l'état	49 200
	Emprunts	1 300 000
	2	1 300 000

	Voierie communale	
1005	Davida da Diam	205 021
1985	Route du Plan	225 031
1986	Route des Avans	180 451
1989	Route du Sablon	263 828
1991	Route du Crêt	407 758
	Total	1 077 068
	Subventions du Conseil Général	424 032

Travaux forestiers	
Piste de la Corbassière	16 960
Piste de la Pallud	26 092
Piste du Fion + goudronnage	143 742
Reboisement du Plan des Prots	154 544
Total	341 338
Aide de la DDA	79 400

	Dépenses diverses	
1988	Achat de la pelle Case	238 742
1990	Achat du fourgon J5	50 000
1986	Containers à ordures ménagères	63 036
	Chaînes pour le camion Unimog	23 494
	Tondeuse, pompe, karcher, disqueuse	62 420
1992	Participation à l'achat de la benne à ordures ménagères	
		120 000

Yves Charles